

Le fonctionnement du service

- > Est conforme aux indications portées sur les grilles horaires en cours de validité.
- > Le conducteur prend en charge les personnes en fauteuil roulant au point d'arrêt, pour la montée dans le véhicule et l'installation du fauteuil à bord. Il en va de même à l'arrivée. La prise en charge par le conducteur prend fin une fois la personne déposée au point d'arrêt.
- > La présence d'un accompagnateur est obligatoire pour les personnes souffrant de déficiences cognitives.
- > Le service fonctionne dans la limite des places disponibles : il est limité au transport de 3 fauteuils roulants et de 3 accompagnateurs par trajet.
- > Les horaires de prise en charge et de dépose définis sont respectés par liO avec une tolérance de + ou - 15 minutes : le conducteur ne pourra pas attendre au-delà de l'heure convenu.
- > Il est conseillé à l'usager de se présenter 10 minutes à l'avance.
- > Les consignes de sécurité formulées par le conducteur ainsi que la police des voyageurs en vigueur doivent être respectées par le voyageur.
- > Les bagages ou objets peu encombrants sont autorisés dans la limite des capacités du véhicule et sous la responsabilité de leur propriétaire.
- > Le transporteur n'est nullement responsable des objets perdus ou volés.

Tout savoir

> Contacter l'agence commerciale

0 810 33 42 73 Service 0,06 € / min + prix appel

Du lundi au vendredi :
de 8H00 à 12H30 et de 13H30 à 18H00
5, avenue de la Méditerranée - 30900 Nîmes

> lio.laregion.fr

Toutes les informations sur le réseau régional des transports (horaires, points de vente, actualités, etc)



JE MONTE, JE VALIDE !



La validation est un geste obligatoire

À chaque montée dans le véhicule, je valide mon support BANG, même en cas de correspondance. Passez la lentement sur le valideur sur la zone identifiée à cet effet.

Titre non validé = PV

ARY.CO • ÉDITION : JANVIER 2019 • Ne pas jeter sur la voie publique.

Guide

TRANSPORT ADAPTÉ

30
GARD



Le Transport À la Demande de Personnes à Mobilité Réduite liO, une solution adaptée à votre mobilité

lio.laregion.fr

0 810 33 42 73 Service 0,06 € / min + prix appel

Le service de Transport À la Demande de Personnes à Mobilité Réduite (TAD PMR) liO est un service de transport en commun, réservé principalement aux personnes à mobilité réduite.

Les horaires et les lignes sont ceux du réseau liO dans le Gard.

Les clients sont pris en charge aux arrêts habituels des lignes commerciales et aux horaires mentionnés sur les grilles horaires en cours de validité.

Ce service est assuré par des véhicules adaptés et couvre les déplacements réguliers ou occasionnels.

Les déplacements remboursés par une aide sociale spécifique ne sont pas assurés par ce service.



> Les bénéficiaires

Le service TAD PMR liO est un service de transport adapté, ouvert à tous types de handicaps.

Il permet la prise en charge des personnes qui sont dans l'impossibilité d'utiliser le réseau liO en raison de difficultés de mobilité et s'adresse principalement aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant.

Sont acceptés à bord, les titulaires d'une carte d'invalidité à 80% minimum avec une des reconnaissances de mobilités réduites suivantes : fauteuil roulant, non voyant ou handicap cognitif.

> Les titres de transport

Tous les titres de la gamme liO sont acceptés sur le service TAD PMR.

Le voyageur doit être muni d'un titre de transport à valider obligatoirement à bord du véhicule.

Il peut acheter un titre unité auprès de conducteur.

Il peut aussi se procurer les titres en agences commerciales ou auprès des dépositaires.

Les chiens guides sont autorisés gratuitement à bord des véhicules.

> Les conditions de réservation

- la réservation est obligatoire
- elle peut se faire directement à l'agence commerciale de la gare routière de Nîmes ou par téléphone au 0810 33 42 73 (service 0,06 € / minute + prix appel)
- **au plus tard la veille du déplacement avant 12h00**
- la présence d'un accompagnateur est à préciser lors de la réservation

Attention : pour les déplacements le dimanche et le lundi, la réservation doit impérativement être effectuée le vendredi avant 12h00.

> Les modalités d'annulation

Si l'utilisateur ne peut pas effectuer le déplacement programmé, il est tenu d'annuler sa réservation au 0810 33 42 73 dans les meilleurs délais.

En cas de non-respect de la police des voyageurs, des recommandations du conducteur ou du non-respect des modalités de prévenance d'annulation de la course déjà programmée, l'utilisateur s'expose à la suspension de l'accès au service de manière temporaire ou définitive.